CENTRECOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Mardi 11 Janvier 2022
Projet de PROCES VERBAL

Propos introductifs :

Monsieur le Président étant indisponible, le Conseil d'Administration est présidé par la Vice-Présidente. Celle-ci fait part des remerciements du Président aux administrateurs ayant apporté leurs aides pour les colis de Noel 21 et de ses meilleurs vœux 2022.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 09 2021 :

Rapporteur : Muriel CARUHEL
Annexe 1 : *PV de réunion du 27/09/21*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 Septembre 2021 est adopté.

SERVICE D'AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

2. SAAD : Evolution du tableau des effectifs :

Rapporteur : Muriel CARUHEL

La Vice-Présidente du CCAS informe les administrateurs qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Plusieurs mouvements de personnel se sont opérés au sein du SAAD depuis l'été dernier et un appel à candidature a été lancé :

Mise en disponibilité :
- Rappel : **Roselyne GOUALIN DEMIEL** en disponibilité pour rejoindre son conjoint depuis le 01/08/2021.
- **Isabelle GALLAIS :** en disponibilité depuis le 01/01/2022 dans le cadre d'un projet de VAE d'aide-soignante.

Arrêts maladie :
- **Sabrina CRUBLE** : en congé d'un état pathologique dans le cadre d'une grossesse, cet agent sera en congé maternité du 20/01/2022 au 11/05/2022 inclus. Sabrina CRUBLE est passée en mi-traitement le 29/10/21.
- **Marie Paule LEGUILCHER** : en maladie ordinaire depuis 08/21, cet agent a sollicité un retour en temps partiel thérapeutique. Reprise à 50%, soit 14h, le Lundi 10/01/2022.

Départ en retraite :

- **Madame CONCEDIEU**, en disponibilité jusqu'au 31/12/2021, a sollicité sa retraite au 1er Janvier 2022 comme évoqué lors du CA de Septembre. Son dossier est en cours d'instruction auprès des organismes de retraite.

Agents contractuels :

- **Alice ROUSSEL,** recrutée en Septembre pour remplacer Sabrina CRUBLE fait toujours partie des effectifs pour 10h semaine. Cet agent candidate sur d'autres postes plus en lien avec son profil.
- **Kelly PICAULT COUVERT** en contrat aidé jusqu'au 19/09/2022 pour 30 heures semaine. Cet agent occupe deux missions : aide à domicile et quelques heures de soutien administratif au CCAS en cas d'absence de la responsable du CCAS ou pour compléter son temps hebdomadaire.

Dans ce contexte, il est proposé de recruter et de mettre à jour le tableau des effectifs :

- Radiation du tableau des effectifs de Mme CONCEDIEU, agent social, dès la validation de sa date de mise en retraite.

- Une déclaration de vacance d'emploi a été émise le 29/11/21 et une offre d'emploi publiée avec une fin de publicité le 29/12/2021.

- Suite à l'entretien avec Mme CHALARD Sylvie le 3/01/2022, titulaire de la FPT, domiciliée à Billom (63), sa candidature a été retenue. Celle-ci ayant été admise à l'examen professionnel d'agent social principal 2ème classe, il est proposé de créer un poste d'agent social principal 2ème classe et de recruter Mme CHALARD comme stagiaire la première année.

➢ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration *autorise la suppression et la création des postes telles qu'énoncées ci-dessus et la modification du tableau des effectifs en conséquence.***

TABLEAU DES EFFECTIFS 11 01 2022	Postes crées	Postes vacants	Durée hebdomadaire	Modification le 10 01 2022	AGENTS	Commentaires
Rédacteur Territorial	1	0	35h		Mme Solenn MONNERIE	
Agent social principal de 1ère classe à 28/35ème	1	0	1 poste à 28/35ème		Mme Evelyne BESSIERE	
Agent social principal de 2ème classe à 28/35ème	3+1=4	0	3 postes à 28/35ème	1	Mme Sabrina CRUBLE Mme Lucie LAFFICHE Mme Nelly ROUDOT Mme CHALARD Arrivée au 1er trim 2022(stagiaire)	*Sabrina CRUBLE Congé maternité le 20/01/22*
Agent social à 28/35ème	5-1=4	2	6 postes à 28/35ème	-1	~~Mme Danielle CONCEDIEU (agent en disponibilité 01/10/18 au 31/12/21)~~ Mme Maryse CRUBLE : réintégration le 4/10/21 congé parental du 14/01/20 au 15/10/21) Mme Isabelle GALLAIS Mme Marie Paule LEGUILCHER Mme Yolande ORVEILLON ~~Mme Stéphanie PASQUET LE GOAZIOU~~ –démission au 01/01/2020	*Disponibilité d'Isabelle GALLAIS depuis le 01/01/22*
Agent social à 23/35ème au 01/01/2021	2	1	2 postes à 23/35ème		Mme Roselyne GOUALIN DEMIEL (agent en disponibilité du 01/08/2021 au 31/07/2024) Mme Maryse MAZURIER	*Disponibilité de Roselyne GOUALIN DEMIEL le 01/08/21*
Agent social (contractuels)	2	0	1 postes à 30/35ème 1 poste à 10/35ème		Mme Kelly PICAUT COUVERT Mme ROUSSEL Alice	*Kelly Contrat aidé d'un an de 10/21 à 09/22*

3. SAAD : Télégestion:

Rapporteur : Muriel CARUHEL

Dans l'ère du temps, les services à la personne et d'accompagnement à domicile ont besoin d'un accès immédiat aux informations des usagers, que ce soit pour apporter un service de qualité aux bénéficiaires, sécuriser les prestations ou faciliter le travail des intervenants et du personnel administratif.

C'est pourquoi le SAAD de Saint Lunaire propose de mettre en place ce dispositif qui permettra :

- aux intervenantes d'enregistrer, par l'intermédiaire d'une application installée sur un téléphone portable, toutes leurs prestations au domicile des bénéficiaires. L'accès aux plannings actualisés sera immédiat sans nécessité de transmettre des versions mises à jour, parfois sources d'erreur
- au service pourra également plus facilement vérifier et compter les heures réalisées et préparer les données variables de paie, facturer plus rapidement et organiser les plannings à distance
- de fluidifier de faciliter la communication.

C'est une démarche commune qu'a entreprise le SAAD de St Lunaire avec ceux de St Briac et Pleurtuit. Par ailleurs, une réunion de service a été organisée au SAAD de St Lunaire avec deux professionnelles du SAAD de Dol, utilisant la télégestion. En effet, une AVS ayant connu le système antérieur puis la télégestion est venue témoigner en présence de la Responsable du CCAS. L'idée progresse au sein des agents du SAAD. Ceux-ci sont plutôt réticents car percevant la télégestion comme du « flicage ». Toutefois les bénéfices pour les agents, les usagers, et le service cheminent dans leurs esprits. Lucie LAFFICHE se rendra au SAAD de Dol le Lundi 17/01 après-midi afin d'accompagner sur le terrain une aide à domicile.

Le budget de cette opération est de **2 181.24 Euros** pour le SAAD de St Lunaire. La formation de l'équipe du SAAD est programmée le Mercredi 19 Janvier 2022.

Les administrateurs soulignent l'intérêt du dispositif qui permet de fonctionner en temps réel. La Vice-Présidente propose qu'une démonstration soit faite lors d'un prochain CA de l'application.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration** *autorise cette dépense au budget prévisionnel 2022.*

Par ailleurs, un autre changement a déjà été opéré en Novembre 2021 à propos des we travaillés :
Depuis Novembre 2021, un seul agent travaille désormais le we entier par roulement, avec deux journées de repos (le vendredi précédent le we et le lundi suivant) conformément à la réglementation.

- Isabelle GALLAIS puis Kelly PICAULTCOUVERT assurant le Lundi les remplacements des agents en repoas
- Maryse CRUBLE le vendredi

Ce roulement permet :

- à chaque agent à travailler environ tous les 1.6 mois
- de respecter la réglementation
- et clarifier l'organisation des we : un calendrier annuel pourra ainsi être réalisé une fois l'équipe au complet

4- SAAD : DM

Mme la Vice-Présidente présente le projet de décision modificative n°1 au budget du Centre communal d'Action Social. Ces ajustements interviennent pour au motif suivant :

- Le versement d'une subvention au SAAD.

Le détail des mouvements opérés est précisé dans le tableau ci-dessous :

Décision modificative 1	Budget 2021	DM1	Total Prévu
Fonctionnement	**20 000,00 €**	**0,00 €**	**20 000,00 €**
Dépense	**20 000,00 €**	**0,00 €**	**20 000,00 €**
011 - Charges à caractère général	20 000,00 €	-4 000,00 €	16 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements	20 000,00 €	-4 000,00 €	16 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
658 - Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Approuve la décision modificative n°1 au budget communal dans les conditions présentées dans le tableau ci-avant.
- Permet le versement d'une subvention au budget du SAAD pour un montant de 12 000 €.

5- SAAD : Tarifs 2022

Rapporteur : Muriel CARUHEL

Les tarifs des prestations d'aide à domicile sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration dans le cadre de barèmes fixés par la CNAV (Caisse nationale de l'assurance vieillesse), le Conseil Départemental et un arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances.

Pour mémoire, les tarifs 2021 étaient les suivants :

- ✓ Prestations relevant d'une prise en charge de caisses de retraite, mutuelles et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie :
  - 21,10 € /h pour les jours ouvrables (du lundi au samedi soir)
  - 24 €/ h pour les dimanches et jours fériés
- ✓ Prestations pour les heures en autofinancement :
  - 18.40 € /h pour les jours ouvrables (du lundi au samedi soir)
  - 24.10 €/ h pour les dimanches et jours fériés
- ✓ Prestation au titre de l'aide sociale du département « Services ménagers »
  - 22.11 € /h avec une participation horaire du bénéficiaire de l'aide sociale de 1.77 €

TARIFS APA, CAISSES DE RETRAITES ET MUTUELLES :

Pour les heures réalisées auprès des personnes bénéficiant de l'APA ainsi que d'aide de leur caisse de retraite ou mutuelle, le SAAD applique les tarifs de la CNAV (Caisse Nationale D'assurance Vieillesse).

APA :

Compte tenu de la mise en place d'un tarif horaire national plancher au 1er janvier 2022 tant pour l'APA que la PCH, de 22,00 €, sans distinction entre les heures semaine, dimanche et jour férié, les heures prestataire 2022 dans les plans d'aide des bénéficiaires seront valorisées à ce tarif.

CAISSES DE RETRAITE

Lors de sa séance du 7 juillet 2021, le Conseil d'administration de la Cnav a décidé de revaloriser le montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile à hauteur de 3,40 euros pour accompagner la mise en œuvre de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile qui prévoit de rénover la classification des salariés des services associatifs d'aide à domicile. Cette revalorisation entrera en vigueur à compter du 1er octobre 2021, date d'application de l'avenant 43 qui a été agréé par l'arrêté ministériel du 21 juin 2021.

Le montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile, pour toutes les heures réalisées à compter du 1er octobre 2021, est fixé à :

- 24.50 € /h pour les jours ouvrables
- 27.50 €/ h pour les dimanches et jours fériés

TARIFS AIDE SOCIALE DU DEPARTEMENT :

Pour les personnes relevant de l'aide sociale du département (c'est-à-dire dont la dépendance est évaluée en GIR 5 et 6, les personnes handicapées ou ayant de faibles revenus), le tarif est imposé par le Département. L'Assemblée Départementale, lors de sa séance du 25 Novembre 2021, a voté le tarif horaire 2021 suivant :

- 22.33 € avec un montant de la participation horaire du bénéficiaire de l'aide sociale de 1.77 € (équivalente à 2021)

LES TARIFS DES HEURES DITES EN « AUTOFINANCEMENT »

Les heures effectuées en dehors du cadre des caisses de retraite ou de l'APA sont fixées par le Conseil d'Administration. Leur revalorisation annuelle maximale est fixée dans un arrêté du ministre de l'économie et des finances

Pour information en 2021, il prévoyait au maximum 3.8% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Cet arrêté en date du 18/12/2021 prévoit pour l'année 2022 que les prix peuvent augmenter au maximum de 3.05% par rapport à l'année dernière.

Un tableau récapitulant les tarifs depuis 2017 présente les évolutions :

	APA (sem/f/d)	CAISSES/ MUTUELLES	Aide sociale Services ménagers	PAYANT (NPC) jours ouvrables	dimanches et fériés CNAV et TC
2017	20,50 €	23,40 €		17,00 €	23,40 €
2018	20,50 €	23,40 €		17,00 €	23,40 €
2019	20,80 €	20,80 €	22,00 €	17,30 €	23,70 €
2020	21,00 €	21,00 €	22,11 €	17,82 €	24,00 €
2021	21.10 €	21.10 €	22.11 €	18,40 €	24.10 €
2022	**22 €**	**24.50 €**	**22.33 €**	**18.961 €**	**27.50 €**

Les administrateurs évoquent le lien entre les tarifs et la problématique de la revalorisation des aides à domicile dans la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- ✓ D'appliquer à compter du 1er janvier 2022, les tarifs, au titre de l'APA, des caisses de retraites et de mutuelles
- ✓ D'appliquer à compter du 1er janvier 2022, les tarifs pour les heures « en autofinancement » la revalorisation maximale pour les jours ouvrables (du lundi au samedi soir) autorisé par l'arrêté ministériel
- ✓ D'appliquer à compter du 1er janvier 2021, les tarifs des services ménagers au titre de l'aide sociale pour les GIR5/6 :

6- Contrat d'assurances statutaires groupe

Rapporteur : Muriel CARUHEL

Annexe : *Avenant relatif au contrat d'assurance des risques statutaires 2022*

Le CDG accompagne le SAAD du CCAS dans le contrat d'assurances statutaires avec le courtier SOFAXIS et l'assureur CNP.
Une révision des taux a été opérée en 2022 : le taux passant de 5.20% à 5.72%
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise la signature de cet avenant.

CCAS DE SAINT LUNAIRE

7- L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) :

Rapporteur : Muriel CARUHEL
Annexe : *convention d'étude n°2021-22 entre le CCAS de St Lunaire et le CREAI de Bretagne+ relevé de réunion de présentation du 9/12/21*

L'enjeu de l'Analyse des Besoins Sociaux est de disposer, en début de mandat, d'un diagnostic de territoire élaboré avec l'ensemble des partenaires pour poser les constats et analyses et permettre ainsi, ensuite, au CCAS de prendre les décisions adaptées. Cette démarche cherche à croiser le regard des acteurs sur leurs publics, sur les populations accompagnées. Les constats et analyses aideront à la prise de décision.

L'action inter CCAS des communes de Saint Lunaire, Saint Briac, Lancieux et Le Minihic, dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux, fait l'objet d'une convention d'étude n°2021-22 entre le CCAS de St Lunaire et le CREAI de Bretagne, ayant également accompagné la commune de Dinard. Celle-ci prévoit des prestations mutualisées avec un coût pour le CCAS de St Lunaire de **2500 euros.**

La rencontre avec l'ensemble des acteurs a lieu **jeudi 9 décembre de 18h à 20h** au centre culturel Jean Rochefort de Saint-Lunaire. **Un questionnaire,** destiné à consulter les acteurs locaux est mis en ligne afin de mieux identifier les axes prioritaires : date butoir au **15/01/2022**

https://www.saint-lunaire.fr/analyse-des-besoins-sociaux-questionnaire/

8- Les Lignes Directrices de Gestion :

Rapporteur : Muriel CARUHEL
Annexe : powerpoint de présentation

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion sont de la compétence de l'autorité territoriale (article 14 du décret n°201- 1265 du 29 novembre 2019) après avis du Comité Technique. C'est l'autorité territoriale qui arrête les lignes directrices de gestion. Cela prend la forme d'un arrêté du Maire. Ce point ne fera pas l'objet d'une délibération.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC.
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ; en effet, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1e janvier 2021.

- Favoriser en matière de recrutement l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Modalités de la démarche

- Pilotes du projet : Hélène SIMON/Sophie VIGNAU-RAMÉ

- Groupe de travail :

Élus	Agents
Michel PENHOUET	Hélène SIMON
Romain ANDRIEUX	Sophie VIGNAU-RAMÉ
Muriel CARUHEL	

- Calendrier et étapes :

Date	**Ordre**
06/11/2020 : réunion groupe de travail	Présentation de l'état des lieux
	Caractériser les flux entrants et sortants
16/11/2020 : réunion groupe de travail	**1. <u>Orientations générales en matière de promotion, valorisation et recrutement</u>**
08/12/2020 : réunion service animation/jeunesse/culture (élu/agent)	Les projets de mandats et identification des besoins
18/12/2020 : réunion service aménagement/environnement (élu/agent)	Les projets de mandats et identification des besoins
12/01/2021 : réunion service technique (élu/agent)	Les projets de mandats et identification des besoins
01/02/2021 : réunion élus	Les projets de mandats et identification des besoins
15/02/2021 : réunion CODIR	**9- <u>Orientations générales en matière de promotion, valorisation et recrutement</u>**
01/03/2021 : réunion élus	**10- <u>Tableau des emplois</u>**
07/04/2021 :	**11- <u>Tableau des emplois</u>**
30/07/2021	**12- <u>Tableau des emplois</u>**

- Concertation du personnel :

Réunion de présentation le 22 septembre 2021

L'état des lieux :

<u>Nombre total d'agents :</u>

Fonctionnaires	**Contractuels sur emplois permanents**	**Contractuels sur emplois non permanents**

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL
Catégorie A							0
Catégorie B		1					1
Catégorie C		11				2	12
TOTAL	0	12	0	0	0	2	14

Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires		Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)		Total			
					En nombre ou %		En ETP	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative		1				100 %		1
Médico-sociale		11		2		100 %		8.52
TOTAL	0	12		2				9.52
	14							

Le Tableau des emplois (apparaissent dans le tableau que les agents titulaires et contractuels sur emplois permanents)

Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Catégorie actuelle	Durée hebdo du poste	Poste occupé				
					Statut (stagiaire, titulaire, non titulaire)	Quotité du poste	Quotité de l'agent	ETP du poste	ETP année en cours
Responsable du CCAS/SADD	Rédacteur	Rédacteur principal de 1e classe	B	35h	Titulaire	100 %	100 %	1	1
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8

Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	28h	Titulaire	80 %	80 %	0.8	0.8
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	23h	Titulaire	65.71 %	65.71 %	0.66	0.66
Auxiliaire de vie	Agent social	Agent social principal de 1e classe	C	23h	Titulaire	65.71 %	65.71 %	0.66	0.66

Analyse et projection des mouvements RH

Départs (nombre et origine)	**Retraite**	**Fin de contrat**	**Mutation**	**Démission rupture conventionnelle**	**Disponibilité**
2022	**1**	**1**			**2**
Arrivées (nombre et origine)	**Remplacement agent absent**	**Création de poste**	**Renfort (surcroit d'activité)**	**Apprentis/PEC**	**Réintégration**
2022		**1**		**1**	

La stratégie pluriannuelle de pilotage des RH :

Les projets de mandat :

Thématique	***Projet***	***Date prévisionnelle***	***Besoins en compétences***
Social / aînés	Finalisation du lotissement de la petite fossette pour l'accession à la propriété des jeunes ménages	En attente de l'achat du terrain (problème de succession)	Compétences existantes en interne
	Projet de résidence séniors		Société privée
	Analyse des besoins sociaux : CCAS doit faire un (ABS) dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.	2021-2022	CCAS : recrutement d'un bureau d'étude pour élaborer l'ABS
	Faire connaitre le CCAS et le SAAD en communiquant sur les missions du CCAS et du SAAD	2021-2022	CCAS : compétences en interne
	Nouveaux services numériques aux habitants	2021-2026	Mutualisation d'un conseiller numérique à la CCCE
	Pérenniser le repas de noël des retraités	2020-2026	CCAS : compétences en interne

Propositions de mener les actions suivantes :

Orientation en matière de :	***Actions (à mener ou en cours)***
Améliorer la qualité de vie au travail	• *Mettre en place un management participatif* • *Renforcer la cohésion élus/agents* • *Améliorer la communication interne* • *Veiller à la charge de travail confié à chaque agent* • *Accorder des journées de télétravail* • *Faire venir un ergonome dans les bureaux pour analyser la posture des agents* • *Renforcer la cohésion d'équipe en faisant des activités physiques en équipe*
Impulser l'adhésion et l'engagement des agents aux projets de la collectivité	• *Généraliser le travail en mode projet élus/agents* • *Co-construire* • *Célébrer les réussites et les échanges clés* • *Favoriser les rencontres inter-services ex : organiser une visite*

	pour les agents administratifs des travaux effectués par le service jardin-biodiversité
Recrutement et mobilité	• *Anticiper les départs en retraite en assurant un tuilage* • *Élaborer un livret d'accueil* • *Créer un trombinoscope*
Rémunération	• *Revoir les conditions du RIFSEEP*
Formation : permettre aux agents d'avoir accès à la formation	• *Etablir un règlement de formation* • *Elaborer un plan de formation*

➢ Proposition de mise en place de critères pour la promotion et valorisation des parcours professionnels :

Les critères pour le recrutement

Critères de sélection des candidatures avant entretien
Présentation de la candidature
Concours, qualification, diplôme
Expériences professionnelles dans le public et le privé
Proximité du candidat

Critères de sélection des candidatures après entretien
Appétence pour le service public
Savoir être : esprit d'équipe, autonomie, envie de se former, adhérer au projet de la commune
Motivations et intérêt pour le poste
Disponibilité – présence d'un CET
Réussite à un test interne

Les critères d'avancement de grade :

Critères à l'ensemble des agents avec examen professionnel
Adéquation grade/fonction/organigramme
Valeur professionnelle en lien avec l'entretien annuel
Ancienneté
Réussite à un examen professionnel
Effort de formation (suivies, demandées, refusées)

Critères à l'ensemble des agents sans examen professionnel
Adéquation grade/fonction/organigramme

Valeur professionnelle en lien avec l'entretien annuel
Ancienneté
Présentation aux concours et/ou examens
Effort de formation (suivies, demandées, refusées)

Les critères pour la promotion interne :

Critères
Adéquation grade/fonction/organigramme
Valeur professionnelle en lien avec l'entretien annuel
Tentative de concours et formation

Les critères pour la préparation au concours :

Critères
Adéquation grade/fonction/organigramme
Valeur professionnelle en lien avec l'entretien annuel
Respect des engagements précédents
Titulaires et contractuels avec une ancienneté de 1 an

Les critères pour les nominations suite à concours :

Critères
Adéquation grade/fonction/organigramme
Valeur professionnelle en lien avec l'entretien annuel
Formation et préparation au concours

Les LDG ont été adressées pour avis définitif au Comité technique du CDG le 13/12/2021.

9- Demandes 2022 de subventions des associations au CCAS :

Rapporteur : Muriel CARUHEL

Comme chaque année, le CCAS reçoit des demandes de subventions des associations pour l'année suivante. En 2022, sachant qu'un CA du CCAS est prévu le Lundi 28/02 :

- **Après en avoir délibéré, le CA du CCAS fixe** *la date limite de réception des demandes au 14 Février 2022 : date retenue pour les demandes de la Ville.*

10- Recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du dispositif France Service :

Rapporteur : Muriel CARUHEL

Dans le cadre de l'accès au numérique et de France Relance, l'Etat finance un poste de conseiller numérique sur le territoire de la CCCE. Les besoins sur la commune de Saint Lunaire ainsi qu'un projet doivent être proposés à

ce professionnel rencontré le 17/12/2021 à St Lunaire par Hélène SIMON, DGS, et la responsable de la Médiathèque (indisponibilité du CCAS)
En ce qui concerne les besoins identifiés par le CCAS, les personnes âgées qui avaient sollicité le CCAS dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID 19 au printemps 2021 ont été contactées. Une vingtaine a répondu favorablement à des appels téléphoniques de Kelly PICAULT COUVERT pour participer à des ateliers numériques dont la forme reste à étudier.
Mme LAMBERT FAVREL interviendra un lundi matin par quinzaine à la Médiathèque Jean Rochefort.

Les administrateurs s'interrogent sur l'aide numérique apportée type aide aux démarches administratives.

11 - Repas de cantine et réduction de tarifs :

Rapporteur : Muriel CARUHEL

En fonction du quotient familial, le CCAS, en référence aux délibérations du CA du CCAS prise en 2016 et 2020) , peut octroyer un tarif réduit pour les frais de cantine. Le quotient familial est étudié à chaque rentrée scolaire. Les attributions faisant l'objet d'un courrier du Président du CCAS, en direction des demandeurs, sont ensuite transmises au Centre de Loisirs pour facturation.

- **Après en avoir délibéré, le CA du CCAS** *propose que des familles présentant un quotient familial ayant évolué en cours d'année, puissent faire actualiser leurs dossiers en adressant l'attestation de la CAF au CCAS.*

12- Demande de dégrèvement de dette pour des frais de cantine :

Rapporteur : Muriel CARUHEL
Annexe : courrier du demandeur et bordereau de situation du Trésor Public

Mme LLANTIA Amélie, domiciliée 119 Impasse de la Pierre aux Bars à Saint Lunaire, a adressé au Trésor Public une demande de dégrèvement quant à sa dette de cantine d'un montant de 744.80 Euros.
Mme indique qu'elle travaillait dans la restauration et qu'elle n'a pas retrouvé d'emploi pendant la crise sanitaire. Elle présente sa situation financière comme « dramatique ».

- *Il est proposé d'étudier sa demande.*

13- - Repas des ainés

Rapporteur : Muriel CARUHEL

Suite aux courriers adressés en Novembre aux personnes âgées de plus de 70 ans sur la commune pour le repas des ainés 2021, les réponses sont les suivantes :

- 145 inscriptions pour le repas des ainés
- 69 colis pour les plus de 85 ans dont les âges ont été vérifiés avec les retours de bons.

Toutefois le contexte de la pandémie amène a conduit à reporter le repas des ainés au printemps 2022 : le dimanche 27 Mars 22.

Quant aux colis, ils ont été livrés pendant la semaine de Noel 2021

14- - Semaine bleue 2021

Rapporteur : Muriel CARUHEL
Annexe : *powerpoint de présentation*

La Semaine bleue, évènement annuel national, avait pour thème cette année « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire. Rappel des actions proposées pour la première année par le CCAS de St Lunaire:

➔ Jeudi 7/10 à 18h30 : Conférence **"Santé, vivre davantage en bougeant plus: où en êtes vous?"** avec les Interventions du Professeur François CARRE du CHU de Rennes et Sophie CHA Médecin Conseiller DRAJES Bretagne.

➔ Vendredi 8/10 à 9h15 : Marche intergénérationnelle **« Prends ma main »** en partenariat avec l'Ecole Publique François RENAUD

Il est envisagé d'organiser une réunion bilan avec les professionnels de la commune et du CCAS ainsi que les partenaires (Ecoles, …) afin de réfléchir aux moyens de reconduire l'action en 2022.

15- Futures actions collectives en direction des ainés en 2022

Rapporteur : Muriel CARUHEL
Annexe : *Programme Bien vieillir Bretagne*

LE CLIC CE interroge les CCAS du territoire en vue des actions de prévention 2022.

➢ **Après en avoir délibéré, le CA du CCAS retient les thématiques prioritaires suivantes :**

- L'adaptation du logement
- La nutrition
- Le soutien des aidants

16- Questions diverses